

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC**  
**DU VENDREDI 28 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Tinténia se sont réunis en séance ordinaire, en mairie, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 mars 2025

**Etaient présents** : Mmes-M.

TOCZÉ Christian	ANDRÉ Marie-Thérèse	FOUCHARD Fabrice (arrivé au point 6)
BIMBOT Frédéric	QUENOILLERE Roger	
DELVILLE Nathalie	ARRIBARD Martine	BLANDIN Béatrice
LEGRAND Rémi	JEANNEAU Luc	PRESCHOUX Léon
GARÇON Isabelle	BOSSARD Nelly	D'ABOVILLE Rosine
TOUZARD Blaise		BAZIN Denis
PARPAILLON Marie-Laure	MARTINIAULT Anne-Laure (absente à partir du point 8)	MORIN-LOUVIGNY Isabelle
BOLIVARD Régis	DUFEIL Christophe (arrivé au point 7)	DEHEEGER Vianney

**Etaient absents excusés** :

LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOILLERE Roger  
GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi  
LEDO Audrey donne pouvoir à TOCZE Christian  
GIOT Stéphanie  
MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine à partir du point 8

**Etaient absents** :

DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile  
FOUCHARD Fabrice - arrivé au point 6  
DUFEIL Christophe - arrivé au point 7

**Autre personne présente** :

Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services, auxiliaire du secrétaire de séance.

### **1. Élection du secrétaire de séance :**

M. Frédéric Bimbot, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **2. Validation du procès-verbal du 7 mars 2025**

M. Christian Toczé, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025 au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3. Installation d'une nouvelle conseillère municipale compte-tenu de la démission de Mme Anaïs Salis**

M. Christian Toczé, maire, fait part qu'il a reçu un courrier en mairie le 08.02.2025 de Mme Anaïs Salis lui présentant sa démission en tant que conseillère municipale. Ce courrier a été notifié à M. le Préfet.

Vu l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

Vu l'article L 270 du Code Electoral, Mme Audrey Ledo étant classée sur la liste Tinténiac Nouveau Cap dont faisait partie Mme Anaïs Salis lors des dernières élections municipales; elle est donc installée en qualité de conseillère municipale, comme suite à son accord.

Considérant ces éléments, le tableau du conseil municipal sera mis à jour et envoyé aux services de la préfecture.

**Les membres du conseil municipal prennent acte de cette information.**

### **Délégations attribuées à M. le maire - article L2122-22 du C.G.C.T.**

#### **4. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7**

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour les marchés inférieurs à 214 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :**

Désignation	Entreprise	Montant du marché € HT/€ TTC	Avis
Empierrement chemin la Touche aux Aubrys	CCBR	1 052.56 € TTC	Offre retenue
Entretien haies bocagère au printemps	Ent Courtais	2 810 / 3 372	Offre retenue
Achat bois pour jardinières	Bois Expo + Bretagne Matériaux	1 968.44 / 2 362.13	Offre retenue
Déplacement mâts éclairage rue du Champ de Foire (extension cimetière)	SDE 35	3 774.30 / 4529.16	Offre retenue

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix Abstention (M. Dufeil) et 24 voix Pour (dont huit pouvoirs),**

- **Décide** pour la ZAC nord-ouest :
  - **de changer la dénomination** de la « rue Jeanne Jugan » pour uniquement la portion de rue située à l'est du boulevard Sidonie-Gabrielle Colette (du lot 26 à 33), par la « **rue Olympe de Gouges** »
  - **de changer la dénomination** de la « rue de la Saudrais » par la « **rue de la Besnardais** » et de **supprimer** le lieu-dit la Besnardais dont les habitations seront intégrées à la rue de la Besnardais. La numérotation de ces deux secteurs sera refaite en conséquence et les habitants seront prévenus.
- **Dénomme** deux rues dans le lotissement privé la Croix Sifflet « **rue Simone Veil** » et « **rue Robert Badinter** »
- **Dénomme** le centre commercial situé rue Papegault « **centre commercial les Pépinières** »
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **Précise** que la présente délibération sera adressée au service National des adresses du Groupe La Poste, chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

**6. Adhésion à la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG35 dans le cadre de la convention de participation pour le risque santé - contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents**

**Rapporteur** : Mme Isabelle Garçon, adjointe.

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

**Exposé :**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de

## **Finances - marchés publics**

### **7. Avenants au MAPA travaux vestiaires du stade**

**Rapporteur** : M. Rémi Legrand, adjoint.

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 7 mars 2025,

#### **► Avenant n° 3 – lot 9 peinture :**

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Tiriault, attributaire du lot 9 « peinture » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 21 470.45 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 6 242.15 euros HT et l'avenant n°2 de 2 700.75 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : travaux supplémentaires de peinture compte tenu du changement de couverture.

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Tiriault s'élevant à 1 784.95 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°3 au lot n° 9 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour (dont huit pouvoirs) et 1 voix Abstention (M. Jeanneau),**

- **valide l'avenant n°3** au lot 9 « peinture » avec l'entreprise Tiriault. Le marché final est donc de 32 198.30 euros HT soit 38 367.96 euros TTC

- **autorise** M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **► Avenant n° 4 - Lot 1 voirie-réseaux divers :**

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Bouteloup, attributaire du lot 1 « voirie-réseaux divers » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 53 836.90 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 1 355.75 euros HT, n°2 de 8 062.60 euros HT et n°3 de 1 945.25 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : modification de la cuve de récupération des eaux de pluie – passage de 20 m<sup>3</sup> à 40m<sup>3</sup>,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Bouteloup s'élevant à 11 300 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°4 au lot n° 1 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs),**

- **valide l'avenant n°4** au lot 1 « voirie-réseaux divers » avec l'entreprise Bouteloup. Le marché final est donc de 76 500.50 euros HT soit 91 800.60 euros TTC.

- **autorise** M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs),**

- **valide** les tarifs de location de la maison de l'enfance qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 comme présenté dans le tableau ci-dessus
- **précise** que la location est réservée uniquement aux partenaires institutionnels et publics après autorisation expresse du maire
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**10. Budget camping - présentation du compte financier unique (CFU) année 2024**

**Rapporteurs :** M. Frédéric Bimbot et M. Blaise Touzard, adjoints.

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

M. Frédéric Bimbot, 1<sup>er</sup> adjoint, préside le présent point.

Vu la présentation en commission des finances en date 24.02.2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 détaillé et présenté aux membres du conseil municipal,

Vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2024,

Vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2024,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
N° CHAPITRE	INTITULÉ DU CHAPITRE	B.P. 2024	CFU 2024	%
011	Charges à caractère général	50 207,37€	32 443,22€	83,12%
014	Atténuations de produits	1 200,00€	465,52€	1,20%
65	Autres charges de gestion courante	100,00€	0€	
66	Charges financières	45,88€	45,88€	0,12%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0€	0€	
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>51 553,25€</b>	<b>32 954,62€</b>	
023	Virement à la section d'investissement	0€		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 077,03€	6 077,03€	15,56%
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>6 077,03€</b>	<b>6 077,03€</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>57 630,28€</b>	<b>39 031,65€</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs),**

- **Adopte** le Compte Financier Unique 2024 du budget camping, tel que présenté ci-dessus

## **11. Budget assainissement - présentation du compte financier unique (CFU) année 2024**

**Rapporteurs** : M. Frédéric Bimbot et M. Blaise Touzard, adjoints.

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

M. Frédéric Bimbot, 1<sup>er</sup> adjoint, préside le présent point.

Vu la présentation en commission des finances en date 24.02.2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 détaillé et présenté aux membres du Conseil Municipal,

Vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2024,

Vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2024,

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>N° CHAPITRE</b>	<b>INTITULÉ DU CHAPITRE</b>	<b>B.P. 2024</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>%</b>
011	Charges à caractère général	120 347,90 €	37 201,63 €	22,81%
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0 €	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 000,00 €	0 €	
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>122 447,90 €</b>	<b>37 201,63 €</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	125 880,99 €	125 880,99 €	77,19%
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>125 880,99 €</b>	<b>125 880,99 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>248 328,89 €</b>	<b>163 082,62 €</b>	

<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>N° CHAPITRE</b>	<b>INTITULÉ DU CHAPITRE</b>	<b>B.P. 2024</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>%</b>
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	22 134,94 €		
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>o</sup> de services, marchandises	176 800,00 €	176 907,45 €	78,17%
75	Autres produits de gestion courante		0,74 €	0%
78	Reprises sur amortissements et provisions			
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>198 934,94 €</b>	<b>176 908,19 €</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	49 393,95 €	49 393,95 €	21,83%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>49 393,95 €</b>	<b>49 393,95 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>248 328,89 €</b>	<b>226 302,14 €</b>	

## **12. Budget commune - présentation du compte financier unique (CFU) année 2024**

**Rapporteurs** : M. Frédéric Bimbot et M. Blaise Touzard, adjoints.

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

M. Frédéric Bimbot, 1<sup>er</sup> adjoint, préside le présent point.

Vu la présentation en commission des finances en date 24.02.2025,

Vu le Compte Financier Unique 2024 détaillé et présenté aux membres du Conseil Municipal,

Vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2024,

Vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2024,

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
N° Chapitre	intitulé du chapitre	B.P 2024 + DM	CFU 2024	%
011	Charges à caractère général	1 104 339,00 €	1 059 472,42 €	25,43%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 530 000,00 €	1 505 835,42 €	36,14%
014	Atténuations de produits	241 200,00 €	240 281,00 €	5,76%
65	Autres charges de gestion courante	545 268,00 €	519 908,73 €	12,47%
66	Charges financières	64 950,00 €	64 818,58 €	1,56%
67	Charges spécifiques	500,00 €	- €	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	568,00 €	568,00 €	0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 486 825,00 €</b>	<b>3 390 884,15 €</b>	
023	Virement à la section d'investissement	154 633,18 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000,00 €	776 580,56 €	18,64%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>514 633,18 €</b>	<b>776 580,56 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>4 001 458,18 €</b>	<b>4 167 464,71 €</b>	

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
N° Chapitre	intitulé du chapitre	B.P 2024 + DM	CFU 2024	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	106 639,18 €		
013	Atténuations de charges	1 000,00 €	9 479,45 €	0,21%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	184 190,00 €	186 418,35 €	4,17%
73	Impôts et taxes	232 866,00 €	257 761,00 €	5,77%
731	Fiscalité locale	1 775 987,00 €	1 790 592,75 €	40,09%
74	Dotations et participations	1 607 776,00 €	1 691 798,55 €	37,88%
75	Autres produits de gestion courante	80 500,00 €	86 726,07 €	1,94%
76	Produits financiers	- €	36,40 €	0%
77	Produits spécifiques	500,00 €	431 735,96 €	9,67%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 989 458,18 €</b>	<b>4 454 548,53 €</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00 €	11 911,49 €	0,27%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>11 911,49 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>4 001 458,18 €</b>	<b>4 466 460,02 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	intitulé du chapitre	B.P 2024+DM	CFU 2024	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	540 075,91 €	507 764,27 €	
13	Subventions d'investissement			
	Sans opération	252,00 €	12 652,00 €	
	Opération 218- Salle des sports et terrains	585 117,00 €	327 525,99 €	
	Opération 28- Matériels et mobiliers	5 000,00 €		
	Opération 29 - Bâtiments communaux	300 526,83 €	59 378,25 €	
	Opération 30- Voirie	15 000,00 €	1 436,00 €	
	Opération 32- Espace jeunesse	78 893,49 €	50 793,49 €	
	Opération 45- Cimetière	25 194,00 €	7 558,20 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	901 463,00 €		
	Opération 218		450 000,00 €	
	Opération 45		350 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	412 000,00 €	- €	
23	Immobilisations en cours	0 €		
	Opération 33		1 529,00 €	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 863 522,23 €</b>	<b>1 768 637,20 €</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	154 633,18 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000,00 €	776 580,56 €	
041	Opérations patrimoniales	42 108,58 €	42 108,58 €	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>556 741,76 €</b>	<b>818 689,14 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>3 576 090,93 €</b>	<b>2 587 326,34 €</b>	

#### RÉSULTATS BUDGET COMMUNE 2024

		SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses		4 167 464,71 €	2 487 299,43 €
Recettes		4 466 460,02 €	2 587 326,34 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>		<b>298 995,31€</b>	<b>100 026,91€</b>
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Dépenses		
	Recettes	106 639,18€	155 826,94€
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024</b>		<b>405 634,49 €</b>	<b>255 853,85€</b>
RESTES À RÉALISER 2024	Dépenses		878 530,40€
RESTES À RÉALISER 2024	Recettes		518 227,08€

**Considérant** que M. Christian Toczé, maire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Abstention (dont trois pouvoirs) et 17 voix Pour (dont quatre pouvoirs),**

- **adopte** le Compte Financier Unique 2024 du budget communal, tel que présenté ci-dessus

En 2025, les dépenses d'investissement seront consacrées à la poursuite des projets engagés en 2024 et leur finalisation, notamment les travaux des vestiaires du stade, l'extension du cimetière ainsi que la finalisation d'une étude sur l'éclairage public par le SDE 35 et les travaux de Voies et Réseaux Divers pour la desserte du nouvel l'EPHAD.

En voirie, outre les traditionnels travaux hors agglomération réalisés par la CCBR, il est envisagé un plateau de traversée piétonne avenue Félicité de Lamennais ; l'aménagement de la rue du champ de Foire avec une voie piétons/vélos ainsi que la rue du chêne vert.

Les réductions des aides successives de l'Etat ainsi que la suppression de la taxe d'habitation ont supprimé les marges de manœuvre des communes. Le budget 2025 sera prudent pour tenir compte des incertitudes politiques au moment de l'élaboration de ce rapport.

## **I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

### **1. Le contexte économique général**

La croissance mondiale devrait se stabiliser en 2024 mais à un niveau relativement faible par rapport aux tendances historiques. Elle devrait se maintenir à 2,6% en 2024 pour légèrement remonter à 2,7% en moyenne entre 2025-2026 bien en deçà de la moyenne de 3,1% enregistrée sur la décennie précédant la pandémie du COVID 19.

Dans les économies en développement, la croissance devrait légèrement fléchir ; les perspectives de croissance ont cependant été revues à la baisse.

Pour les économies avancées, la croissance 2024 devrait s'établir autour de 1,5% et progresser aux alentours de 1,7% en 2025.

L'un des principaux facteurs de ralentissement de la croissance mondiale tient au resserrement généralisé des politiques monétaires avec une augmentation des taux d'intérêt en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation. Ces augmentations des taux d'intérêt ont des répercussions sur les entreprises et les ménages.

L'inflation mondiale devrait reculer à 3,5% en 2024 puis à 2,9% en 2025. Cette baisse est cependant inférieure aux projections établies en milieu d'année 2024 ce qui devrait inciter des nombreuses banques centrales à faire preuve de prudence dans l'abaissement des taux directeurs. Les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés pour s'établir aux alentours de 4% sur le période 2025-2026.

### **2. La situation économique en France**

L'année 2020 avec la crise sanitaire et les mesures de soutien aux ménages et entreprises a engendré un niveau inédit de déficit public à hauteur de 9,1% du PIB. Bien que ce déficit ait été ramené à 6,5% du PIB en 2021 puis à 4,8% en 2022, cette tendance ne s'est pas poursuivie et les déficits publics se sont creusés pour atteindre 5,5% du PIB en 2023 et un prévisionnel de 6,1% en 2024.

En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1%. Les jeux Olympiques et Paralympiques devraient soutenir cette croissance à hauteur de 0.1 point du PIB selon l'INSEE.

L'inflation a continué son reflux en 2024 et s'établirait à 2,1% en moyenne après 4,9% en 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient, les prix des produits manufacturés et alimentaires se stabiliseraient. L'inflation est pour la 1<sup>ère</sup> fois repassée en dessous de 2% en août 2024 (+1,8%).

Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation est créée. Elle concernera les plus grandes entreprises.

L'incitation des employeurs à prendre en charge à 75% les frais de transport publics de leurs salariés est reconduite jusqu'à fin de 2025.

Pour soutenir l'innovation dans les PME, le crédit d'impôt innovation est prolongé de 3 ans

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui devait s'achever en 2027 est reporté.

#### ➤ Les mesures pour l'Etat et les collectivités

Plusieurs baisses de certains ministères ont été actés : ministère du travail avec les baisses de l'aide à l'apprentissage, l'enseignement supérieur et Recherche, Ecologie (Fond vert en baisse par rapport à 2024) ou encore le Service nationale universel.

Les budgets des ministères régaliens (Défense Intérieur et Justice) sont maintenus ; la suppression de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée, Le budget des Outre-Mer est abondé notamment pour faire face à la reconstruction de Mayotte.

L'effort financier demandé aux plus grandes collectivités a été stabilisé à 2,2Mds d'€.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité au profit des régions est créé au taux de 0,15% Cette contribution prélevée sur la masse salariale sera due par les entreprises d'au moins 11 salariés.

Les départements pourront relever de 4,5% à 5% pendant 3 ans le plafond des droits de mutations.

Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est prévue de 1,7%.

L'enveloppe de la DGF sera la même que celle de 2024 à 27,2Mds d'€ dont 19 Md d'€ pour le bloc communal.

### **III. LES GRANDES LIGNES DU RESULTAT 2024 ET LES ORIENTATIONS 2025**

L'année 2024 a été marquée par une inflation réduite et des coûts de l'énergie relativement stables.

La population prise en compte par l'INSEE sera de 4 100 habitants au 01 janvier 2025 contre 4044 en 2024 3 967 en 2023 et 3 930 en 2022.

L'estimation des résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2024 (hors restes à réaliser) est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 405 634,49€ (456 639,18€ en 2023, 291 159,20€ en 2022 et 805 081,00€ en 2021)

- Excédent d'investissement de clôture : 255 853,85 € (155 826,94 € en 2023, - 33 542,96€ en 2022 et - 500 265,82€ en 2021)

#### **A. Le Fonctionnement**

Le résultat de clôture attendu en fonctionnement de l'exercice 2024 sera plus faible que celui de 2023 et devrait s'élever à 405 634,49€.

	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	3 374 246,92 €	3 500 478,97 €	4 167 464,71 €
Recettes de fonctionnement	3 665 406,12 €	3 957 118,15 €	4 573 099,20 €
Résultat de clôture	291 159,20 €	456 639,18 €	405 634,49 €

Deux recrutements ont été effectués à compter de septembre 2024 au service administratif sur des temps complets.

La revalorisation du point d'indice de 1,5% pour tous les agents à compter du 01 juillet 2023 s'est appliquée sur une année entière.

Un agent est revenu de congé parental.

Un avancement d'échelon a bénéficié à 16 agents et 2 agents ont eu un avancement de grade.

La participation à la Prévoyance a été revalorisée dès janvier 2024 de 8€ à 15€ mensuel.

### Rétrospective 2020-2024

#### DEPENSES DE PERSONNEL

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépense de personnel	1 254 667,49€	1 276 660,16€	1 377 418,56€	1 474 080,96€	1 505 835,42€
Nbre d'agent	34 dont 1 en disponibilité et 1 en détachement	31 agents dont 1 disponibilité et 1CUI (Contrat Unique d'Insertion)	33 agents dont 1 disponibilité	36 agents dont 1 en disponibilité 1 en congé parental et 4 contractuels	35 dont 1 en disponibilité
% par rapport à N-1	+ 2,73%	+1,76%	+7,89%	+7,01%	+ 2,15%
Remboursement des arrêts du personnel	82 207,31€	16 598,75€	5 609,65€	17 991,39€	1 453,04€

#### Les évolutions attendues pour 2025 :

##### **CARRIERE-RECRUTEMENT-REGIME INDEMNITAIRE :**

- Avancements d'échelon (11 agents pour environ 3200€, charges en plus),
- Avancement de grades (5 agents possibles),
- Un agent recruté en octobre 2024 au service administratif à TC sera comptabilisé sur une année entière
- Enveloppe Complément Indemnitaire pour 2025 : montant précisé lors du budget primitif,
- Recrutement envisagé : 1 catégorie C à TC au service technique bâtiment et 1 catégorie C ou B filière sociale
- Recours au service du CDG 35 pour le remplacement d'un agent en disponibilité.

##### **PARTICIPATION ET COTISATIONS PATRONALES :**

- Taux URSSAF accident du travail maintenu à 1,72%
- Cotisations sociales patronales URSSAF Maladie : +1 point soit 9,88% au lieu de 8,88%
- Cotisation sociales patronales CNRACL (retraite) : +3 points de 31,65€ à 34,65€ (+30 000€)
- Cotisation sociales patronales CDG (retraite) : +0,30 points de 2,30% à 2,60% (+3 000€)

Participation au COS Breizh : calculée à partir d'un forfait de 205€ pour 36 agents soit 7380€ (identique à 2024, 6 765€ pour 2023)

Contrat d'assurance statutaire en forte augmentation car calculé sur la masse salariale (80 395€ contre 70 116€ en 2024). Le montant des charges de personnel peut s'estimer à 1 590 000€ ; ce chiffre sera affiné pour le budget primitif.

#### **c) Les indemnités et contingentements obligatoires**

Les participations aux Syndicats Intercommunaux – Associations Diverses : les demandes de subventions et les participations aux divers syndicats intercommunaux (SIVU Anim'6) ne sont pas connues au moment de la présentation de ce rapport mais il faut prévoir une augmentation du fait de la croissance de la population.

Le Contrat d'Association pour l'école Notre Dame : le contrat sera réactualisé en fonction du coût élève et en fonction du nombre d'élèves en augmentation en maternelle et en élémentaire à l'école Notre Dame.

## Evolution de la dotation forfaitaire de 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	3850	3936	3971	4 008	4 086
Dotation forfaitaire perçue	372 405€	379 083€	382 120€	385 334€	392 125€

### La Dotation Nationale de Péréquatation (DNP) :

La DNP constitue une des 3 dotations de péréquatation communale. Elle a pour objet d'assurer la péréquatation des richesses fiscales entre les communes.

Elle comprend 2 parts : la part principale qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite de « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal.

### Evolution de la DNP de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
DNP	94 735€	100 517€	95 204€	97 566€	99 140€

Il sera proposé d'inscrire une enveloppe de 97 000€.

### La Dotation Solidarité Rurale (DSR) :

Cette dotation est destinée essentiellement aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est attribuée pour tenir compte d'une part des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de service suffisant en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Elle est composée :

- d'une fraction « bourg centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs, chefs-lieux de canton, ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.
- d'une fraction « péréquatation » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.
- d'une fraction « cible » destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées selon un indice synthétique prenant en compte le rapport du potentiel financier moyen par habitant des communes de la strate et le potentiel financier de la commune et le rapport entre la moyenne sur 3 ans du revenu par habitant moyen des communes de même strate et la moyenne sur 3 ans du revenu par habitant de la Commune.

### Evolution de la DSR de 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation solidarité Rurale dont	413 989€	450 881€	477 383€	516 770€	562 274€
-Fraction Bourg centre	209 229€	228 818€	239 109€	260 584€	286 691€
-Fraction péréquatation	78 585€	81 527€	82 795€	97 524€	109 670€
-Cible	126 175€	140 536€	155 479€	158 662€	166 113€

Pour la DSR, il sera proposé une enveloppe de 550 000€ en 2025.

### Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Le FNGIR provisoire a été notifié, une inscription budgétaire identique à celle de 2024 sera proposée (34 604€).

## b) La fiscalité

Actuellement, les taux des trois impôts ménages pour la commune sont les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	15,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	22,71 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	48,68 %

L'état de notification 1259 des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices pour 2025 nous permettant d'estimer le produit attendu de fiscalité directe locale compte tenu des taux ne sera fourni que courant mars. L'augmentation de la population impactera les recettes de fiscalité.

Le coefficient correcteur de 0,824946 en 2024 appliqué à Tinténiac et la perte de recettes correspondantes (449 349€) sera certainement reconduit pour 2025.

Cependant, la revalorisation des bases forfaitaires de 1,7% devrait permettre des recettes fiscales en hausse.

L'objectif recherché pour le budget primitif 2025 est de ne pas augmenter les taux d'imposition.

- Les autres recettes

En 2024, les produits du domaine (services périscolaires, concession) ont été légèrement plus importants que prévus et tout comme les recettes générées par les locations.

Cependant, il convient de noter le départ d'un locataire d'un logement en octobre 2024, ce logement ne sera pas reloué compte tenu de la nécessité de travaux, le départ du Service Information Jeunesse qui intégrera les locaux à l'ancienne trésorerie et la mise en place de la gratuité pour l'accès à la médiathèque.

Par ailleurs, les effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2024 sont en baisse ce qui impactera les recettes liées aux services périscolaires (cantine garderie).

Ces recettes devraient être sensiblement identiques en 2025 (revalorisation des tarifs municipaux +1,7% au 01.01.2025).

## B. L'Investissement

	2024
Depenses d'investissement	2 487 299,43 €
Recettes d'investissement	2 587 326,34 €
Résultat de l'exercice	100 026,91 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	155 826,94 €
<b>Resultat de clôture</b>	<b>255 853,85 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	878 530,40 €
Recettes	518 227,08 €

Le résultat de l'exercice 2024 en section d'investissement laisse apparaître un excédent de 100 026,91€ pour un résultat de clôture de 255 853,85 € hors restes à réaliser (878 530,40€ en dépenses et 518 227,08€ en recettes).

Depuis les exercices 2021 et 2022, un peu plus de 2,4 millions ont été dépensés pour la réalisation de différents programmes engagés comme :

- la Maison de l'Enfance et de l'Espace Jeunesse ;
- la rénovation et la transformation des deux terrains de tennis en terrains en terre battue ;
- au cimetière la création d'un jardin du souvenir, l'achat et le positionnement d'un quatrième columbarium, l'aménagement du carré militaire et la création de 15 places de cavurnes ;

## 2. Endettement

### Budget commune :

La dette globale de la Commune au 31.12.2024 s'élève à 2 878 349,63 € contre 2 443 508,18€ au 31.12.2023.

Le ratio dette/population s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 716,97€ pour une population de 4 044 habitants (622,15€ au 01.01.2023 pour 3967 habitants).

Le ratio dette/population prend l'encours de la dette du budget commune auquel est ajouté l'encours de la dette du budget Camping.

### Structure de la dette :

L'ensemble des emprunts contractés sont en catégorie 1 qui regroupe les emprunts à taux fixe et taux variable simple.

Quatre emprunts qui ont été souscrits auprès de la banque de Territoire en 2023 ont commencé à être remboursés en 2024. Deux emprunts souscrits en 2024 commenceront à être remboursés en 2025 et un emprunt souscrit en 2005 a vu sa dernière échéance en 2024 et un souscrit en 2005 verra sa dernière échéance en 2025.

La dette de la commune de Tinténac est composée de 19 prêts souscrits auprès du Crédit Agricole (5), de la CACIB (2), du Crédit Mutuel-ARKEA (6), de la Société Générale (2) et 4 emprunts auprès de la CDC Banque des territoires.

La commune a réalisé deux emprunts auprès du Crédit Mutuel pour les travaux des vestiaires du stade de 450 000€ et un emprunt de 350 000€ pour les travaux du cimetière tous les deux au taux de 3,35%

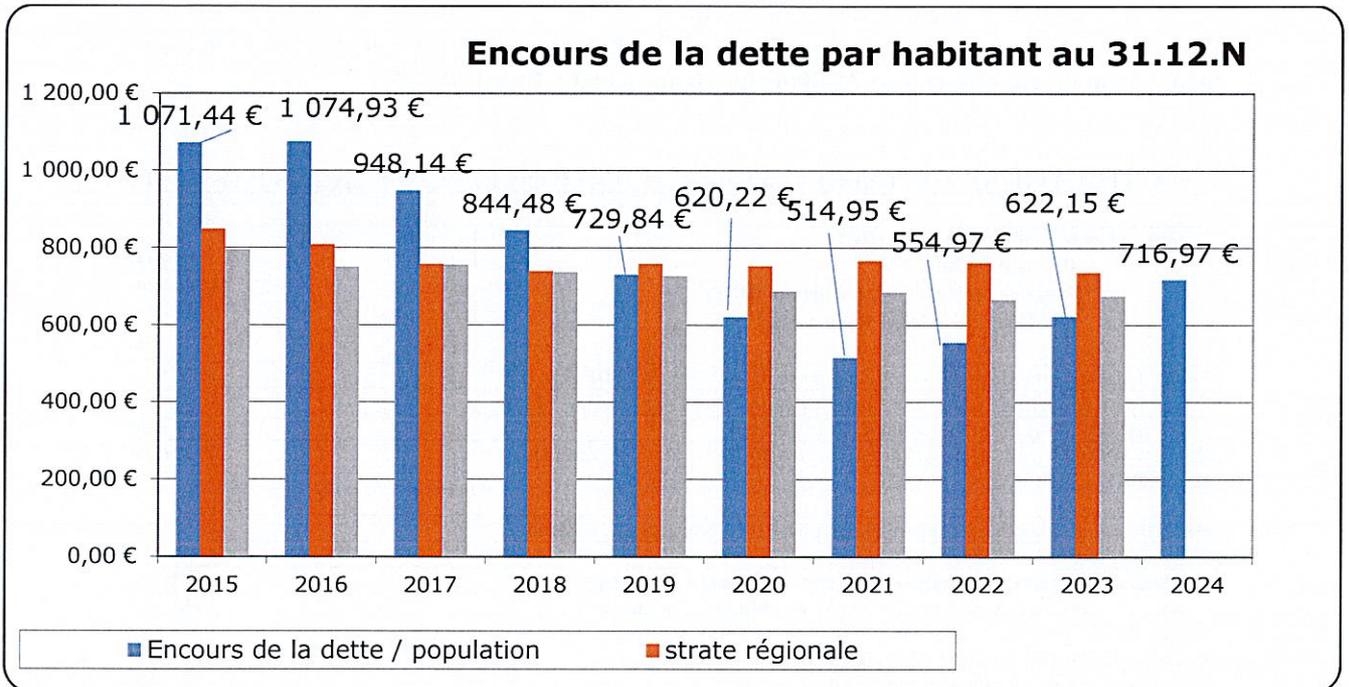
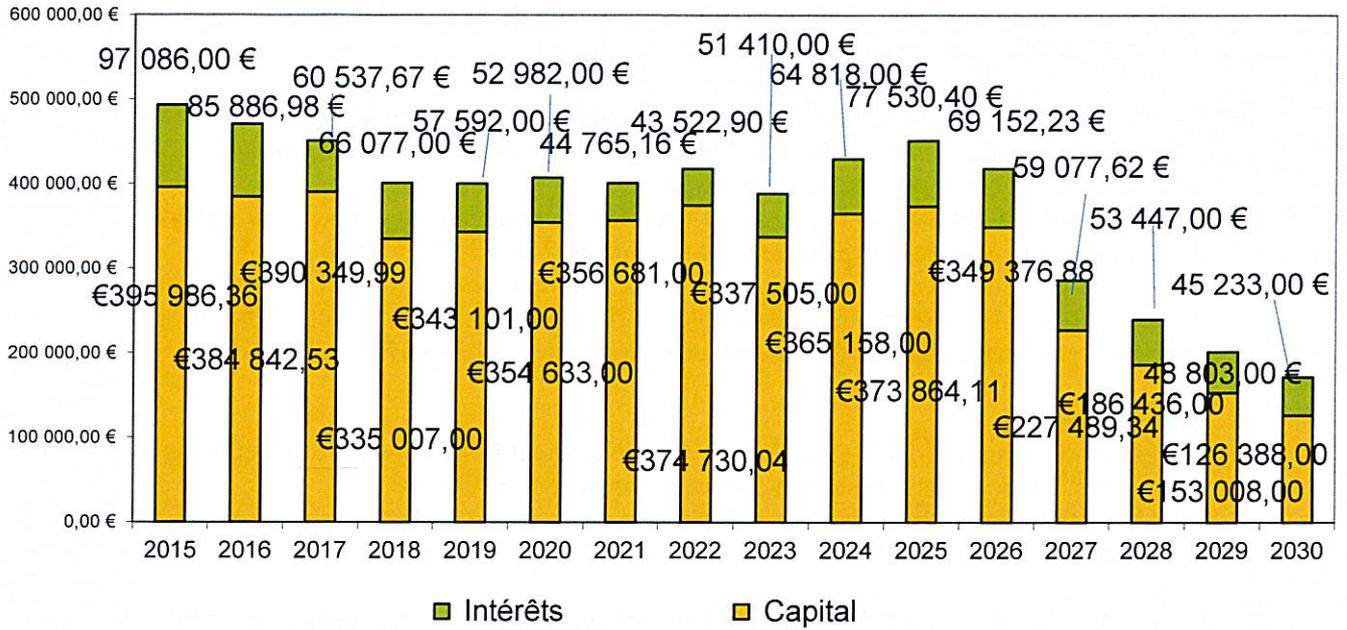
La commune de Tinténac a quatre emprunts à taux variable indexé principalement sur l'Euribor et un emprunt au taux révisable sur le même indice et a bénéficié pour ceux indexés sur l'Euribor des conditions encore favorables sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'exercice 2022 et ce depuis 2016. Cependant, les conditions de taux depuis juillet 2022 sont moins avantageuses que pendant le période 2016-2021, les intérêts seront donc plus importants.

Les quatre emprunts souscrits auprès de la CDC Banque des Territoires étant indexés sur le livret A + marge devraient voir les annuités diminuer car le taux de rémunération du Livret A a été abaissé à 2.4% à compter du 01.02.2025 (au lieu de 3%)

Les recettes propres (virement de la section de fonctionnement, FCTVA et TA, amortissement, affectation de l'excédent de fonctionnement 2024) devront au moins couvrir le capital des emprunts en cours et des éventuelles échéances à financer soit 373 864,11€.

Derniers emprunts réalisés	Taux Fixe (TF), Taux Révisable (TR) ou Taux Variable (TV)	Annuités 2025	Date d'échéance
1 425 398,31€ en 2000 (renégocié en 2011)	TF 3,655%	107 943,17€	10/2026
550 000 € en 2005	TV 3,95% dernière échéance 2023	31 134,64€	12/2025
600 000€ en 2006	TR si taux supérieur à 5% sinon 3,60%	33 114,75€	03/2028
100 000€ en 2008	TF 3%	6 840,46€	05/2028
300 000€ en 2008	TF 3,02%	20 716,09€	02/2028
250 000€ en 2010	TV 4,038% dernière échéance 2024	8 307,79€	12/2034
150 000€ en 2010	TV 3,895% dernière échéance 2024	12 886,58€	03/2035
240 000€ en 2011	TF 1,60%	16 416€	11/2026
266 000€ en 2012	TF 1,70%	20 358,24€	12/2027
350 000€ en 2014	TF 2,09%	27 242,04€	11/2029
380 000€ en 2016	TF 1,01%	27 332,68€	12/2031
550 000€ en 2022	TF 1,47%	31 134,65€	07/2042
361 911€ en 2023	TF Livret A 3% +0,6%	36 754,40€	01/2049
53 667€ en 2023	TF Livret A 3% +0,4%	3 867,46€	01/2029
73 290€ en 2023	TF Livret A 3% +0,4%	5 281,58€	01/2049
53 667€ en 2023	TF Livret A 3% +0,4%	3 867,46€	01/2049
450 000€ en 2024	TF 3,35%	31 558,21€	10/2049
350 000 € en 2024	TF 3,35%	27 242,04€	10/2049

## ANNUITES de 2015-2030



*Strate régionale : il s'agit des communes de même strate démographique (3 500 à 4 999 habitants) que Tinténiac au niveau de la région.*

*Strate départementale : il s'agit des communes de même strate démographique (3 500 à 4 999 habitants) que Tinténiac au niveau du département.*

## **Questions et informations diverses**

### - Dates manifestations :

Mme Nathalie Delville fait part de la tenue des évènements suivants :

- Repair café le samedi 8 mars de 9h à 12h (organisé par l'association MCS)
- Braderie de vêtements le dimanche 9 mars de 10h à 16h (la Reinois)
- Soirée de la St Patrick le vendredi 14 mars à partir de 19h (organisée par l'association MCS)
- Théâtre troupe la Tanouarn les week-ends des 22-23 et 29-30 mars 2025.
- Accueil de neuf stagiaires allemands de Bersenbrück du 22 mars au 5 avril. Un pot d'accueil sera organisé à la mairie le mercredi 26 mars à 16h30.

-Visite du parc éolien : M. Luc Jeanneau fait part qu'une visite du parc éolien est organisée pour le public le 19 mars prochain. Le créneau de 10 heures à 11 heures est complet. Il reste une dizaine de places sur le créneau 12h -13h.

- Comité de jumelage avec Bersenbrück : M. le maire donne lecture du courrier envoyé par le comité de jumelage. Le déplacement aura lieu du 22 au 27 octobre 2025.

-Révision du PLUi : M. Frédéric Bimbot fait part que la CCBR va lancer une révision du PLUi. Aussi ils demandent aux membres du conseil municipal de lui faire part d'éventuelles observations avant le 14 mars. Il précise que l'article concernant les clôtures sera modifié car sa rédaction pose problème.

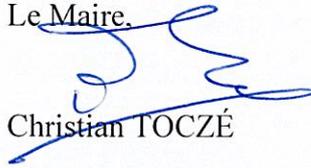
- CCAS - Dimanches solidaires: Mme Stéphanie Giot fait part que le dernier dimanche solidaire de la saison aura lieu dimanche 9 mars de 14h à 17h. Il est prévu une animation autour des jeux de société à l'espace Du Guesclin.

---

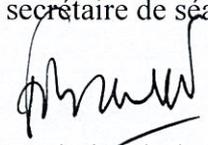
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

---

Le Maire,

  
Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance

  
Frédéric Bimbot

